

2014

Rapport de gestion succinct



Rapport du président du conseil de fondation sur l'exercice 2014

Dans le rapport de l'exercice 2010, j'avais eu le plaisir d'annoncer que nous disposions déjà d'une fortune de CHF 60 millions, que nous connaissions une bonne croissance annuelle et que nos frais étaient sous contrôle. Maintenant, fin 2014, nous avons pour la première fois dépassé le seuil de CHF 100 millions. Une étape considérable! Pourquoi? Cette fortune nous aidera à tenir sur nos propres jambes. Notre capacité d'assumer des risques s'améliore constamment.

De plus, nous avons pris, durant l'année sous revue, des mesures supplémentaires pour protéger vos fonds destinés à la prévoyance et aux rentes:

- Nous élaborons une nouvelle norme de qualité sur la base d'une gestion des risques bien
- Désormais, nous protégeons également la fortune placée en immeubles contre le risque sismique.

Grâce aux informations mensuelles concernant l'évolution de la fortune, nous avons constamment la sécurité des placements de fonds sous contrôle. Il peut paraître étonnant, à première vue, que nous ayons conclu, dans ce but, un contrat avec l'UBS. Toutefois, nous n'avons pas pu trouver de meilleur partenaire contractuel sur le marché. Dans ce domaine également, nous accordons la priorité à la voie pragmatique pour garantir votre fortune. Or, la fortune reste investie sans restrictions selon nos directives en placements sociaux, éthiques, responsables et écologiques.

Par ailleurs, nous avons dû nous occuper de divers litiges liés au départ, en date du 31 décembre 2013, de quatre entreprises parmi les exploitations affiliées. Nous avons agi conformément à la loi et à nos règlements valables dans les quatre cas. Les autorités ont confirmé notre position dans chacun des cas, mais ces derniers n'ont cependant pas encore été rendus exécutoires à fin 2014.

L'avenir ne sera certainement pas plus simple. Que ce soit en raison de décisions motivées par la politique ou pour des raisons démographiques. Nous ne pouvons pas nous soustraire à ces mouvements. Nous devons remplir les prescriptions légales et nous devons affronter les questions comme celle de la plus grande longévité des personnes. Comment y répondre? Nous avons d'un côté des produits financiers en baisse, alors que de l'autre, les assurés vivent plus longtemps. Nous avons abordé ces questions au cours de l'exercice sous revue, notamment au sein du conseil de fondation, en collaboration avec la direction, en consultant des experts, en discutant et en prenant des décisions. Ainsi raffermiss, avec des objectifs clairs en ce qui concerne la garantie des fonds destinés à votre prévoyance, nous avons fixé les valeurs de référence pour l'avenir dans la conviction de réaliser le meilleur résultat pour vous.

Je vous remercie, chers assurés, de votre fidélité envers GEPABU, les membres du conseil de fondation et tous les collaborateurs de GEPABU pour leur engagement sans relâche.

Fondation de prévoyance du personnel GEPABU



Ruedi Ursenbacher
Président du conseil de fondation

Mühlethurnen, le 23/06/2015

Avant-propos de la direction et principaux chiffres-clés de 2014

La constance est récompensée. Notre stratégie de placement n'a pas fondamentalement changé. Nous pouvons présenter une bonne performance et un bon degré de couverture de 115,8% (exercice précédent 116,1%), malgré le fait que nous avons procédé à certains changements sur le plan technique, ce qui a entraîné une nette augmentation des réserves.

L'année 2014 a passé très vite. Le rythme adopté par la direction était sportif. On trouvera ci-dessous un résumé des principales données et événements:

Transfert de la direction de Göldi Treuhand, Alchenstorf, à TreuCons AG, Berne.

Examen détaillé des gestionnaires de fortune et de la banque dépositaire En nouveauté, UBS SA, Berne, joue le rôle de banque dépositaire et est chargée du reporting (global custodian). Les deux gestionnaires de fortune Hauck & Aufhäuser (Schweiz) AG, Zürich, et la Banque J. Safra Sarasin AG, Bâle, négocient en notre nom sur la même plate-forme UBS. UBS AG dresse le reporting constamment mis à jour de la fortune. La stratégie de placement n'a subi aucun changement.

Migration de la gestion administrative sur le logiciel SwissPension 6 (SP6).

Négociations avec «WOGENO Belp» et reprise de celle-ci conformément à la Loi sur les fusions (3 immeubles avec 24 appartements)

Négociations avec les exploitants et les propriétaires de la «Mühle Hunziken» et reprise des immeubles en collaboration avec la Fondation collective CoOpera en copropriété PUK à raison de 50% chacun.

Nouvelle baisse du taux d'intérêt technique de 0,25% au niveau de la base de calcul technique LPP 2010, 3% avec provision spéciale à 2,75%.

Augmentation de la provision pour pertes sur retraites de 5 à 10 ans.

Modification du règlement de liquidation partielle.

Amendements et compléments du règlement de placement en conformité avec l'application de l'«initiative Minder», c'est-à-dire l'exercice des droits de vote pour les actions de sociétés détenues directement.

Intérêts supplémentaires de 0,75% versés sur les avoirs de vieillesse au 31/12/2014 soit au total une bonification d'intérêts de 2,5%.

En 2014, nous avons dépassé pour la première fois CHF 100 millions comme somme du bilan, et nous ne comptons donc plus parmi les toutes petites caisses de pensions.

Lorsque le vent du changement souffle, les uns construisent des murs, les autres des moulins à vent (dicton chinois).

Nous appliquerons également ce dicton dans l'avenir, le prochain moulin suivra bientôt...

Fondation de prévoyance du personnel GEPABU


Moritz Göldi


Urs Matare

Berne, le 23/06/2015

Bilan

Désignation	31.12.2014		31.12.2013	
ACTIFS	CHF	%	CHF	%
Placements	102'784'127	100%	84'399'732	100%
Liquidités + placements monétaires	11'035'752	11%	8'290'035	10%
Créances	371'528	0%	434'970	1%
Créances en compte courant auprès d'entreprises affiliées	240'091	0%	139'704	0%
Obligations	19'971'033	19%	14'538'590	17%
Placements hypothécaires + prêts	15'098'000	15%	14'181'000	17%
Actions	29'506'762	29%	27'954'787	33%
Immeubles et participations dans des sociétés immobilières	25'968'806	26%	18'279'141	23%
Placements alternatifs	592'155	2%	581'505	2%
Comptes de régularisation d'actifs	76'687	0%	100'106	0%
Total actifs	102'860'814	100%	84'499'838	100%
PASSIFS				
Engagements	7'102'578	7%	1'830'729	2%
Prestations de libre passage + rentes	2'061'798	2%	1'628'190	2%
Banques et assurances	4'669'000	5%	0	0%
Autres engagements	334'809	0%	168'886	0%
Engagements en compte courant auprès d'entreprises affiliées	36'971	0%	33'653	0%
Comptes de régularisation de passifs	512'387	1%	250'299	0%
Réserves de cotisations des employeurs	433'467	0%	330'395	0%
Provisions non techniques	322'000	0%	74'000	0%
Capital de prévoyance et provisions techniques	81'595'247	79%	70'638'880	84%
Capital de prévoyance des assurés actifs	63'680'535	62%	60'214'032	71%
Capital de prévoyance des retraités	12'877'414	13%	7'384'833	9%
Provisions techniques	5'037'298	5%	3'040'015	4%
Réserves de fluctuation de valeur	12'895'136	13%	11'375'536	14%
Fonds à libre disposition en fin d'exercice	0	0%	0	0%
État en début d'exercice	0	0%	0	0%
Excédent de produits (+) / de charges (-)	0	0%	0	0%
Total des passifs	102'860'814	100%	84'499'838	100%

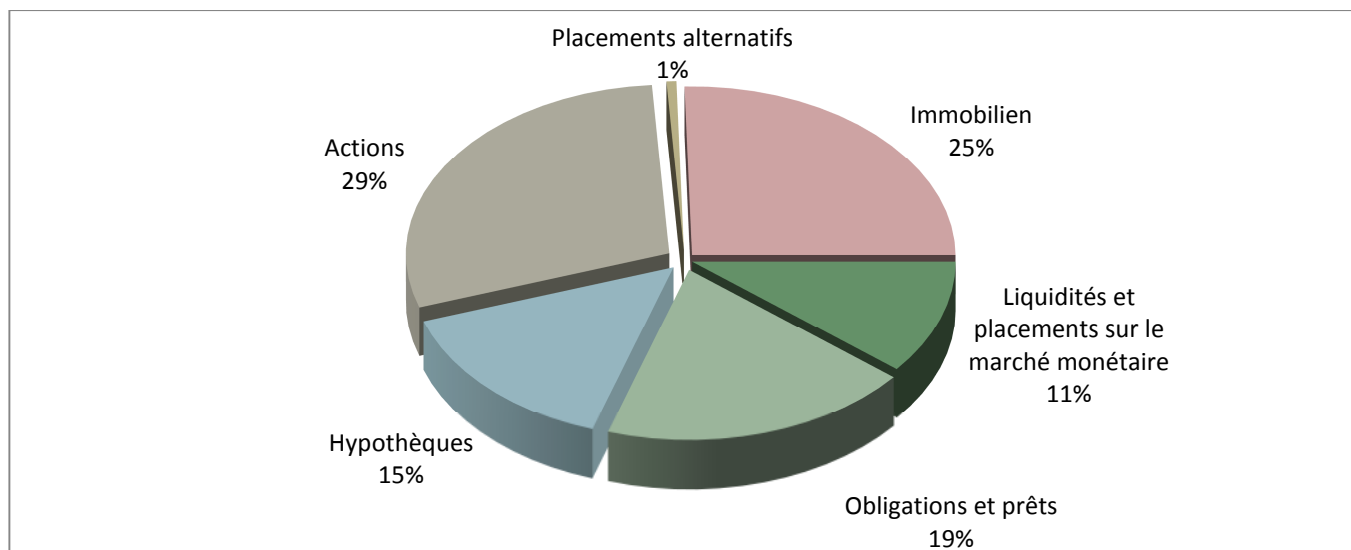
Compte d'exploitation

Désignation	2014	2013
Cotisations et apports ordinaires et autres	8'338'831	7'128'467
Cotisations des employés	2'974'773	2'779'694
cotisations des employeurs	2'970'311	2'777'159
./. prélèvements sur les réserves de cotisations des employeurs pour financer les cotisations	-75'415	-78'640
cotisations résultant de la libération du paiement des primes	22'376	29'995
Primes complémentaires des employés	10'338	9'205
Primes complémentaires des employeurs	10'338	9'205
Primes uniques et rachats	2'185'318	1'473'147
Apports aux réserves de cotisations des employeurs	175'000	75'000
Subventions au fonds de garantie	65'793	53'702
Prestations d'entrée	6'692'218	5'860'996
Prestations de libre passage	6'428'121	5'570'358
Remboursement de versements anticipés EPL / divorces	264'096	290'638
Total des apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée	15'031'049	12'989'463
Prestations réglementaires	-2'482'989	-773'682
Rentes de vieillesse	-477'731	-365'716
Rentes de survivants	-44'905	-40'949
Rentes d'invalidité	-116'389	-95'810
Autres prestations prestations réglementaires (libération du paiement des primes)	-22'376	-29'995
Prestations en capital versées lors de la retraite	-1'821'588	-241'213
Prestations de sortie	-4'379'291	-5'779'601
Prestations de libre passage	-4'275'291	-5'387'811
Versements anticipés EPL et pour cause de divorce	-104'000	-391'790
Total des sorties pour prestations et versements anticipés	-6'862'280	-6'553'283
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance provisions techniques et réserves de cotisations	-	-6'090'419
Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs	-2'017'145	-4'831'150
Constitution de capital de prévoyance des retraités	-5'492'581	-733'256
Constitution/dissolution de provisions techniques	-1'997'283	308'534
Intérêts versés sur le capital d'épargne	-1'449'358	-838'186
Dissolution/constitution de réserves de cotisations des employeurs	-99'585	3'640
Charges d'assurances	-98'244	-101'800
Primes versées aux réassureurs (primes stop-loss)	-98'244	-101'800
Résultat net de l'activité d'assurance	-2'985'427	243'961
Résultat net des placements de fortune	5'284'167	6'544'646
Revenus des placements de capitaux	5'946'955	7'029'835
Charges administratives des placements de capitaux	-633'866	-461'068
Intérêts versés sur les comptes de réserves de cotisations des employeurs	-3'486	-5'036
Intérêts sur le capital de libre-passage	-25'436	-19'085
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-248'000	-74'000
Autres produits	76'582	4'824
Autres charges	-228'991	0
Charges administratives	-378'730	-471'378
Administration générale	-311'200	-388'135
Marketing et publicité	-8'727	0
Activité de courtage	-16'578	-16'952
Organe de révision	-14'580	-15'230
Expert en prévoyance professionnelle	-19'396	-42'230
Autorité de surveillance	-8'249	-8'832
Excédent de produits (+) / de charges (-) avant constitution/dissolution de la RFV	1'519'600	6'248'054
Constitution (-) / dissolution (+) des RFV	-1'519'600	-6'248'054
Excédent de produits (+) / de charges (-)	0	0

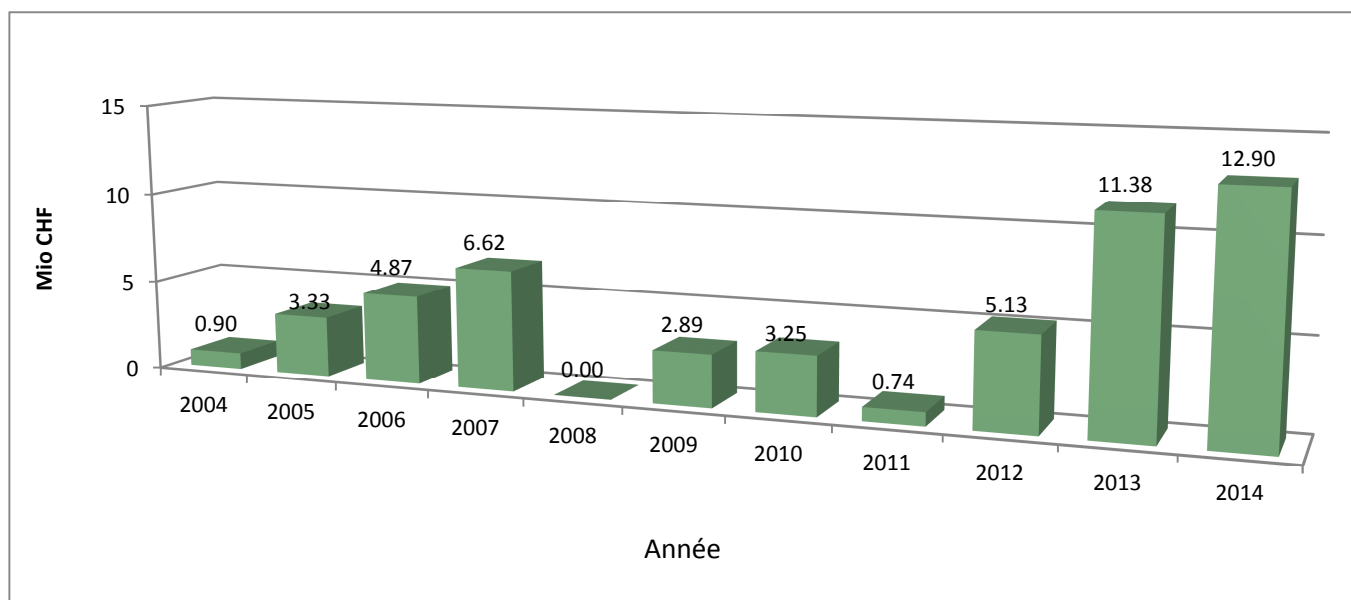
Aperçu des principaux chiffres-clés statistiques:

	2014	2013
Degré de couverture	115,8%	116,1%
Taux d'intérêt du capital de prévoyance des assurés actifs (sans mutations)	1,75%	1,50%
Taux d'intérêt supplémentaire au 31/12/2014	0,75%	0.00%
Assurés actifs	892	882
Retraités	55	36
Total du bilan	CHF 102,9 mio.	CHF 84,5 mio.
Capital de prévoyance des assurés actifs	CHF 63,7 mio.	CHF 60,2 mio.
Capital de prévoyance des retraités	CHF 12,9 mio.	CHF 7,4 mio.
Provisions techniques	CHF 5,0 mio.	CHF 3,0 mio.
Réserves de fluctuation de valeur	CHF 12,9 mio.	CHF 11,4 mio.
Déficit de réserve	CHF 307'864	CHF 24'464

Catégories de placement en %



Réserve de fluctuation en mio. CHF



Commentaires sur les placements de fortune et le résultat net des placements de fortune

Durant l'exercice précédent, le conseil de fondation a décidé, pour différentes raisons, de vendre les placements collectifs en actions et en obligations et de mandater deux gestionnaires de fortune pour effectuer des placements directs en actions et en obligations. Des contrats conclus avec les deux gestionnaires ont permis de réduire les frais à moyen terme et de faire apparaître les frais de gestion de fortune ouvertement et de façon transparente dans la comptabilité.

Après une évaluation intensive, le conseil de fondation a décidé en 2014 de séparer la gestion de fortune et la banque dépositaire. En nouveauté, UBS SA, Berne, joue le rôle de banque dépositaire et est chargée du reporting (global custodian). Les deux gestionnaires de fortune Hauck & Aufhäuser (Schweiz) AG, Zürich, et la Banque J. Safra Sarasin AG, Bâle, négocient en notre nom sur la même plate-forme UBS. L'UBS SA dresse en outre le reporting de la fortune mis à jour en permanence et tient la comptabilité titres. En outre, depuis 2015, nous avons pu entièrement mettre en œuvre «l'initiative Minder» en déléguant les droits de vote, c'est-à-dire que nous votons nous-mêmes dans les différentes assemblées générales. Le transfert vers l'UBS a eu lieu en date du 01/10/2014.

Comment se fait-il qu'une caisse de pensions dite «alternative» choisisse l'UBS SA comme banque dépositaire? Trois grandes banques ont été retenues dans la procédure d'évaluation. L'UBS SA a offert le meilleur rapport prix-prestation.

La stratégie de placement n'a subi aucun changement.

L'année 2014 a de nouveau constitué une année positive pour les marchés financiers. Les obligations en CHF et en monnaies étrangères se sont maintenues de justesse. Pour les nouvelles émissions, le niveau des taux d'intérêt est très bas.

Les hypothèques et les prêts directs ont donné des résultats positifs, bien que des réductions de taux d'intérêt se sont également avérées nécessaires dans ces domaines.

Les immeubles ont permis de réaliser de bons résultats, tant dans les placements directs que dans les placements en fonds immobiliers.

Assurés

Grâce à la bonne performance, nous avons pu accorder à tous les assurés encore affiliés au 31/12/2014 des intérêts complémentaires de 0,75% sur l'avoir de vieillesse. Malheureusement, nous avons également dû décider de réduire une nouvelle fois le taux de conversion de façon échelonnée jusqu'en 2020 à 6,0/6,1%. Comparée à d'autres caisses de pensions, la GEPABU fait encore bonne figure.

Taux de conversion

Année	Hommes (65)	Femmes (65)
1950	6.50 %	6.60 %
1951	6.40 %	6.50 %
1952	6.30 %	6.40 %
1953	6.20 %	6.30 %
1954	6.10 %	6.20 %
Dès 1955	6.00 %	6.10 %

Les prestations LPP minimales sont garanties dans tous les cas.

Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation du nombre d'assurés (10 personnes) a été plus faible que d'autres années et de ce fait plus petit que prévu. Ce chiffre résulte d'une part d'une augmentation du nombre de départs à la retraite et de la résiliation d'une entreprise, d'autre part nous sommes une fondation de prévoyance où sont affiliées principalement de petites entreprises. Des variations de revenus pour assurés touchant des salaires bas dans le plan A font souvent que les revenus LPP minimaux ne sont plus atteints et que les collaborateurs ne peuvent plus être assurés. Des entreprises ou des institutions actives dans le domaine social ont été les victimes des mesures d'austérité de la Confédération et des cantons, ce qui a eu des répercussions sur la politique du personnel. Pour que la GEPABU continue de croître à l'avenir, nous élaborons d'autres plans plus attrayants.